

Table des matières

PRÉFACE	3
AVERTISSEMENT	5
DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES	
CODE JUDICIAIRE	29
CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'AVOCAT	65
CODEX	138
CODE DE DÉONTOLOGIE DES AVOCATS EUROPÉENS	181
LES CONDITIONS D'ACCÈS ET D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT	
L'EXERCICE DE LA PROFESSION SOUS LE TITRE PROFESSIONNEL BELGE D'AVOCAT	199
1. Le régime de base	199
Dispositions du Code judiciaire	199
Arrêté royal du 24 août 1970 apportant une dérogation à la condition de nationalité prévue à l'article 428 du Code judiciaire relatif au titre et à l'exercice de la profession d'avocat (M.B., 8 septembre 1970, p. 9060)	199
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	200
1. Diplôme	200
2. Nationalité	201
3. Serment	201
2. Le régime de l'épreuve d'aptitude	201
Dispositions du Code judiciaire	201
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	206
3. Le régime de l'article 477 <i>nonies</i>	207
Dispositions du Code judiciaire	207
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	208

L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT SOUS LE TITRE PROFESSIONNEL D'UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE.....	208
1. La libre prestation de services	208
Dispositions du Code judiciaire.....	208
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	209
2. La liberté d'établissement	211
Dispositions du Code judiciaire.....	211
Dispositions du Code de déontologie.....	213
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	214
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	214
Dispositions du Codex.....	216
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	217
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	219
LE TABLEAU ET LES LISTES.....	221
1. Inscription et réinscription – Régime général	221
Dispositions du Code judiciaire.....	221
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	222
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	223
 ORGANISATION DE LA PROFESSION	
L'ORDRE DES AVOCATS.....	231
1. Missions de l'avocat.....	231
2. Généralités	231
Dispositions du Code judiciaire.....	231
Dispositions du Codex.....	232
3. Le bâtonnier de l'Ordre.....	232
Dispositions du Code judiciaire.....	232
Dispositions du Codex.....	233
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	233
4. Le conseil de l'Ordre	238
Dispositions du Code judiciaire.....	238
Dispositions du Codex.....	238
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	239
5. Le Vice-Bâtonnier de l'Ordre.....	240
Dispositions du Code judiciaire.....	240

Dispositions du Codex.....	240
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	241
6. Le secrétaire de l'Ordre	241
Dispositions du Code judiciaire.....	241
Dispositions du Codex.....	241
7. Le trésorier de l'Ordre	241
Dispositions du Codex.....	241
8. Le conciliateur	242
Dispositions du Codex.....	242
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	242
9. L'assemblée générale de l'Ordre	242
Dispositions du Codex.....	242
10. Les commissions permanentes	242
Dispositions du Codex.....	242
11. Les élections	248
Dispositions du Code judiciaire.....	248
Dispositions du Codex.....	249
LES ORDRES COMMUNAUTAIRES	253
1. Dispositions générales	253
Dispositions du Code judiciaire.....	253
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	253
2. Organisation et fonctionnement	253
Dispositions du Code judiciaire.....	253
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	254
3. Compétences et recours	254
Dispositions du Code judiciaire.....	254
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	256
4. Le Conseil fédéral des barreaux	257
Dispositions du Code judiciaire.....	257
5. L'ombudsman	258
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	261
LE CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (« CCBE »)	261
Statuts.....	261
Code de déontologie des avocats européens.....	262
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	264

L'AIDE JURIDIQUE

L'AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE	267
Dispositions du Codex.....	268
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	269
L'AIDE JURIDIQUE DE DEUXIÈME LIGNE	270
1. Le Bureau d'aide juridique	270
Dispositions du Code judiciaire.....	270
Dispositions du Code de déontologie.....	272
Dispositions du Codex.....	273
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	276
2. Le bénéfice de la gratuité complète ou partielle	276
Dispositions du Code judiciaire.....	276
Dispositions du Code de déontologie.....	283
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	284
3. L'indemnisation et le paiement des avocats	285
Dispositions du Code judiciaire.....	285
Dispositions du Code de déontologie.....	287
4. Les frais d'organisation du Bureau d'aide juridique	287
Dispositions du Code judiciaire.....	287
5. Les affaires transfrontalières	287
Dispositions du Code judiciaire.....	287
LA COMMISSION D'OFFICE	288
Dispositions du Code judiciaire.....	288
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	289

PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DEVOIRS GÉNÉRAUX

LES PRÉROGATIVES DE L'AVOCAT	293
1. Le port du titre d'avocat	293
Dispositions du Code pénal.....	293
Dispositions du Code de déontologie.....	293
2. Le droit de plaider devant toutes les juridictions	293
Dispositions du Code judiciaire.....	293
3. Le monopole de la représentation en justice (dit monopole de plaidoirie)	293
Dispositions du Code judiciaire.....	293
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	294

4. Le mandat <i>ad litem</i>	295
Dispositions du Code judiciaire.....	295
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	295
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	295
1. Nécessité d'un mandat spécial.....	295
2. Absence de mandat <i>ad litem</i> hors du prétoire.....	296
3. Conditions du mandat <i>ad litem</i>	297
4. Contestation	298
5. Divers	298
5. Le port de la robe	299
Dispositions du Code judiciaire.....	299
Arrêté royal 30 septembre 1968 déterminant le costume prescrit pour les avocats par l'article 441 du Code judiciaire.....	299
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	299
6. L'immunité de plaidoirie	300
Dispositions du Code judiciaire.....	300
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	300
7. Le droit de communiquer avec les détenus	302
Dispositions légales (loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus).....	302
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	303
8. L'acte d'avocat	306
Dispositions légales (loi du 29 avril 2013 relative à l'acte sous seing privé contresigné par les avocats des parties).....	306
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	306
Dispositions du Code civil.....	307
LES DEVOIRS DE L'AVOCAT	308
1. Généralités	308
Dispositions du Code judiciaire.....	308
Dispositions du Code de déontologie.....	308
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	309
2. Le devoir d'indépendance	310
Dispositions du Code judiciaire.....	310
Dispositions du Code de déontologie.....	310
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	311
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	311
1. Principes généraux.....	311
2. Le statut social salarié ou indépendant de l'avocat	312
3. L'interdiction de plaider pour des proches	313

Dispositions du Codex	313
Décisions du conseil de l'ordre du barreau de Bruxelles	313
4. Autres interdictions fondées sur le devoir d'indépendance.....	315
5. Autres incompatibilités basées sur le devoir d'indépendance	319
Dispositions du Codex	319
6. Le mandat judiciaire.....	320
Dispositions du Codex	320
3. Le devoir de respect du secret professionnel, de la confidentialité et de la discrétion	320
Dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme	320
Dispositions du Code pénal	321
Dispositions du Code de déontologie	322
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	322
Dispositions du Codex.....	323
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	323
1. Principes.....	323
2. Opposabilité du secret professionnel ou de la confidentialité vis-à-vis de certains tiers... ..	324
A. À l'égard de l'administration fiscale.....	324
B. À l'égard d'autres tiers	328
3. Informations et documents protégés	330
A. Actes de procédure, jugements et arrêts, informations relatives à une procédure	330
B. Consultations données par l'avocat	333
C. Correspondance entre le client et l'avocat.....	334
D. Dossier répressif, dossier de personnalité du mineur et rapport d'enquête sociale	338
Dispositions du Codex.....	338
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	339
E. Éléments d'un autre dossier	341
F. Divers	344
4. Autres exemples de prise en considération d'autres valeur par rapport au secret professionnel.....	347
A. Conflit de valeurs	347
B. Défense de l'avocat	349
C. Mesures de précaution à prendre par les avocats.....	351
D. Cas particuliers.....	351
E. Jurisprudence disciplinaire	359
4. Le devoir de prévention des conflits d'intérêts	360
5. Les devoirs de dignité, de probité et de délicatesse	360
1. Généralités	360
Dispositions du Code judiciaire	360
Dispositions du Code de déontologie.....	360
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	361
2. La dignité	361
3. La probité.....	361

Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	362
1. La dignité.....	362
A. Avis et décisions administratives.....	362
B. Jurisprudence disciplinaire.....	363
2. La probité.....	368
A. Avis et décisions administratives.....	368
B. Jurisprudence disciplinaire.....	368
3. La délicatesse.....	372
A. Avis et décisions administratives.....	372
B. Jurisprudence disciplinaire.....	378
6. Le devoir de loyauté.....	380
Dispositions du Code de déontologie.....	380
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	380
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	380
1. Généralités.....	381
2. Avis et décisions administratives.....	382
3. Jurisprudence disciplinaire.....	385
7. Les devoirs de diligence et de compétence.....	388
Dispositions du Code de déontologie.....	388
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	388
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	389
1. Avis et décisions administratives.....	389
2. Jurisprudence disciplinaire.....	389
8. Le devoir de confraternité.....	392
Dispositions du Code de déontologie.....	392
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	392
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	392
1. Avis et décisions administratives.....	392
2. Jurisprudence disciplinaire.....	394
9. Le devoir de contribution à une bonne administration de la justice.....	397
Dispositions du Code judiciaire.....	397
Dispositions du Code de déontologie.....	397
10. Le devoir de respect de l'honneur de la profession.....	398
Dispositions du Code de déontologie.....	398
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	398
11. Le devoir de respect des règles et autorités professionnelles.....	398
Dispositions du Code de déontologie.....	398
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	398
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	399
1. Jurisprudence disciplinaire.....	399

12. Le devoir de conciliation	401
Dispositions du Code judiciaire	401
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	401
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	401
13. Contrôle et sanction	403
Dispositions du Code de déontologie	403
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	404

MISSIONS ESSENTIELLES DE L'AVOCAT ET ACTIVITÉS COMPATIBLES

1. Missions essentielles de l'avocat	407
Dispositions du Code de déontologie	407
2. Activités compatibles	411
1. Principes	411
Dispositions du Code judiciaire	411
Dispositions du Code de déontologie	411
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	412
Dispositions du Codex	413
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	415
1. Activités de nature commerciale	415
2. Activités de nature judiciaire	415
3. Activités de nature libérale	416
4. Activités exercées auprès d'un notaire	417
5. Activités susceptibles d'être exercées par l'avocat en cette qualité	418
6. Fonctionnaires – Agents de l'État	419
7. Divers	419
3. Activités compatibles de droit	420
1. Principes	420
Dispositions du Code de déontologie	420
Commentaires	421
2. Mandats de justice	421
Dispositions du Code de déontologie	421
Dispositions du Codex	422
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	423
3. Médiation	424
Dispositions du Code judiciaire	424
Dispositions du Code de déontologie	424
Dispositions du Codex	424
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	426
4. Arbitre et tiers décideur	426
Dispositions du Code de déontologie	426
Dispositions du Codex	427
5. Avocat collaboratif	428

4. Activités compatibles réglementées	429
Dispositions du Code de déontologie	429
1. Syndic d'une association de copropriétaire.....	430
Dispositions du Code de déontologie.....	430
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	431
2. Avocat mandataire de sociétés publiques ou privées	431
Dispositions du Code de déontologie.....	431
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	432
3. Délégué à la protection des données	434
Dispositions du Code de déontologie.....	434
4. Activités d'enseignement et de recherche	434
Dispositions du Code de déontologie.....	434
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	435
5. Fonctions politiques.....	435
Dispositions du Code judiciaire	435
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	436
6. Lanceur d'alerte.....	437

STAGE ET FORMATION

ORGANISATION GÉNÉRALE DU STAGE	441
Dispositions du Code judiciaire.....	441
Dispositions du Code de déontologie	441
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	443
MAÎTRE DE STAGE	446
Dispositions du Code de déontologie.....	446
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	447
CONTRAT DE STAGE	448
Dispositions du Code de déontologie.....	448
Dispositions du Codex.....	450
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	454
DEVOIRS DES STAGIAIRES	455
Dispositions du Code judiciaire.....	455
Dispositions du Code de déontologie	455
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	455
FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	456
1. Le certificat d'aptitude à la profession d'avocat	456
Dispositions du Code de déontologie.....	456
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	459

2. Directeur du stage et commission du stage	460
Dispositions du Code de déontologie.....	460
3. Centre de formation professionnelle et jurys	461
Dispositions du Code de déontologie.....	461
FORMATION CONTINUE	462
Dispositions du Code de déontologie.....	462
Dispositions du Codex.....	464
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	466
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	466
 EXERCICE DE LA PROFESSION	
CABINET ET COTISATION À L'ORDRE DES AVOCATS	471
1. Le cabinet principal	471
Dispositions du Code judiciaire.....	471
Dispositions du Code de déontologie.....	471
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	471
2. Le cabinet secondaire	473
Dispositions du Code de déontologie.....	473
3. La cotisation à l'Ordre	474
Dispositions du Code judiciaire.....	474
Dispositions du Code de déontologie.....	474
Dispositions du Codex.....	474
PLAQUE PROFESSIONNELLE ET PAPIER À EN-TÊTE	477
Dispositions du Code de déontologie.....	477
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	478
1. Principes.....	478
2. Mentions.....	478
3. Unicité du papier à en-tête.....	479
4. Utilisation du papier à en-tête.....	480
UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	480
Dispositions du Code de déontologie.....	480
Dispositions du Code de déontologie de l'avocat.....	483
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	483
1. Principes.....	483
2. Courriel électronique.....	484
3. Site Internet.....	484

FORMES D'EXERCICE DE LA PROFESSION	485
1. Principes	485
Dispositions du Code de déontologie	485
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	486
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	487
1. Incompatibilités et conflits d'intérêts	487
2. Divers	488
2. Personnes morales	489
Dispositions du Code de déontologie	489
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	490
3. Collaboration	491
Dispositions du Code de déontologie	491
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	491
1. Interdiction d'intervention pour un client de l'ancien patron	491
2. Convention de collaboration	492
3. Divers	493
Dispositions du Codex	494
4. Correspondance organique	494
Dispositions du Code de déontologie	494
 RELATIONS PROFESSIONNELLES ORGANIQUES AVEC DES PERSONNES EXTÉRIEURES À LA PROFESSION OU N'AYANT PAS LE TITRE D'AVOCAT EN BELGIQUE	496
1. Définitions	496
Dispositions du Code de déontologie	496
2. Coopération avec les membres d'une autre profession – Sociétés de moyens	497
Dispositions du Code de déontologie	497
3. Participation au capital des associations d'avocats	498
Dispositions du Code de déontologie	498
4. Membres de barreaux étrangers établis à Bruxelles	500
Dispositions du Code de déontologie	500
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	503
5. Publicité	503
Dispositions du Code de déontologie	503
 ACTIVITÉS PRÉFÉRENTIELLES	504
Dispositions du Code de déontologie	504
Dispositions du Codex	504
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	504

SPÉCIALISATION	505
Dispositions du Code de déontologie.....	505
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	507
FONDS DE TIERS	507
1. Maniement des fonds de clients ou de tiers	507
Dispositions de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851.....	507
Dispositions du Code judiciaire.....	508
Dispositions du Code de déontologie.....	509
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	511
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	512
1. Prélèvement par l'avocat de ses honoraires.....	512
2. Obligation d'information.....	513
3. Instructions du client.....	513
4. Divers.....	513
5. Jurisprudence disciplinaire.....	514
2. Surveillance des comptes de qualité	514
Dispositions du Code judiciaire.....	514
Dispositions du Code de déontologie.....	514
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	515
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	516
3. Saisie-arrêt pratiquée entre les mains d'un avocat	516
Dispositions du Code de déontologie.....	516
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	516
BLANCHIMENT	517
Dispositions du Code pénal.....	517
Dispositions du Code de déontologie.....	518
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	519
ACCÈS AUX INFORMATIONS DU REGISTRE NATIONAL DES PERSONNES PHYSIQUES	521
Dispositions du Code de déontologie.....	521
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	521
AVOCAT EN ENTREPRISE	522
Dispositions du Code de déontologie.....	522
INSOLVABILITÉ	524
Dispositions du Code de déontologie.....	524
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	524

INFORMATION VERS LE PUBLIC ET RELATIONS AVEC LES CLIENTS

RESPONSABILITÉ	527
Dispositions de l'ancien Code civil.....	527
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	527
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	527
PUBLICITÉ	528
Dispositions du Code de déontologie.....	528
Dispositions du Codex.....	529
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	530
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	530
1. Principes.....	530
2. Sites Internet.....	531
3. Brochures.....	531
4. Conditions financières.....	531
5. Nécrologie.....	532
6. Divers.....	532
AIDE JURIDIQUE	533
Dispositions du Codex.....	533
HONORAIRES	537
1. Principes : fixation des honoraires et juste modération	537
Dispositions du Code judiciaire.....	537
Dispositions du Code de déontologie.....	537
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	537
Dispositions du Codex.....	539
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	540
1. Accord du client.....	540
2. Calcul des honoraires selon l'enjeu financier du litige	541
3. Calcul des honoraires selon un tarif horaire.....	541
4. Honoraire de résultat.....	544
5. Client bénéficiaire de l'aide juridique	545
6. Frais et débours.....	545
7. Pacte <i>de quota litis</i>	546
8. Divers.....	546
2. Informations à fournir au client et provisions	548
Dispositions du Code de droit économique.....	548
Dispositions du Code de déontologie.....	549
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	550

Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	551
1. Principes.....	551
2. Obligation d'information.....	554
3. Changement de taux ou de méthode de calcul en cours de dossier.....	555
4. Provisionnement.....	555
3. Modalités de paiement des frais et honoraires.....	556
Dispositions du Code de déontologie.....	556
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	557
4. Contentieux et recouvrement des honoraires.....	558
Dispositions du Code judiciaire.....	558
Dispositions du Code de déontologie.....	559
Disposition du Codex.....	559
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	564
1. Principes.....	564
2. Contrôle opéré par le conseil de l'Ordre.....	565
3. Limites de la compétence d'avis du conseil de l'Ordre.....	566
4. Procédure d'avis sur honoraires.....	569
5. Frais administratifs.....	570
6. Mesures d'exécution.....	570
7. Divers.....	573
PRESCRIPTION.....	574
Disposition de l'ancien Code civil.....	574
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	574
MARCHÉ PUBLIC ET APPEL D'OFFRE PRIVÉ DE SERVICES JURIDIQUES.....	575
Dispositions du Code de déontologie.....	575
CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	576
Dispositions du Code de déontologie.....	576
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	577
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	578
1. Principes.....	578
2. Compétence du bâtonnier.....	579
3. Conflit avec les intérêts personnels de l'avocat ou de proches.....	579
4. Absence de risque sérieux de conflit (conflit virtuel ou potentiel).....	580
5. Intervention contre un client.....	580
A. Client de l'avocat.....	580
B. Client d'un autre avocat du cabinet.....	581
6. Intervention contre un ancien client.....	582
A. Ancien client de l'avocat.....	582
B. Ancien client d'un autre avocat du cabinet.....	584

7. Intervention pour une partie adverse dans un autre dossier.....	584
8. Jurisprudence disciplinaire.....	584
9. Divers.....	585
CESSION DE LA CLIENTÈLE	586
Dispositions du Codex.....	586
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	587
RELATIONS AVEC LES CONFRÈRES	
CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LES AVOCATS.....	591
Dispositions du Code de déontologie.....	591
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	592
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	593
1. Principes.....	593
2. Article 6.1.....	593
3. Article 6.2.1.....	593
4. Article 6.2.4.....	594
5. Article 6.2.5.....	595
6. Article 6.4.....	595
7. Cas particuliers.....	596
8. Confidentialité et loyauté.....	596
9. Relations entre avocats européens.....	598
CONFIDENTIALITÉ DES POURPARLERS	598
COMPORTEMENT DANS LES PROCÉDURES	599
Dispositions du Code de déontologie.....	599
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	602
1. Généralités	602
2. Procédures civiles – Introduction	603
A. Avis préalable.....	603
B. Débats succincts	603
C. Requête unilatérale	604
3. Procédures civiles – Mise en état.....	605
A. Communication des conclusions et pièces – Principes.....	605
B. Communication des pièces	606
C. Contenu des conclusions.....	607
D. Contenu des pièces	607
E. Demande de production.....	609
4. Procédures civiles – Fixations et audiences.....	609
A. Demande de fixation	609
B. Jugement par défaut.....	609

C. Présence aux audiences.....	610
D. Divers	611
5. Procédures civiles – Signification, exécution et recours.....	612
A. Avis préalable à la signification	612
B. Exécution	614
6. Procédures pénales.....	615
SUCCESSION D'AVOCATS.....	616
Dispositions du Code de déontologie.....	616
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	616
1. Principes.....	616
2. Information du confrère	616
3. Transmission du dossier.....	617
4. Actes interdits.....	617
CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES COPIES DE PIÈCES À JOINDRE AU POURVOI EN CASSATION DANS LES CAS OÙ LE MOYEN PRIS DE LA VIOLATION DE LA FOI DUE AUX ACTES EST INVOQUÉ.....	618
Dispositions du Code de déontologie.....	618
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	619
ACTION CONTRE UN AVOCAT	619
Dispositions du Code de déontologie.....	619
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	620
RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DE L'AVOCAT À L'ÉGARD D'AUTRES CONFRÈRES	622
Dispositions du Code de déontologie.....	622
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	622
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	622
DIFFÉRENDS ENTRE AVOCATS.....	624
Dispositions du Code de déontologie.....	624
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	624
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	625
1. Difficultés entre avocats des deux Ordres.....	625
2. Difficultés avec des avocats d'autres barreaux	626
3. Arbitrage organisé par l'Ordre.....	626

RELATIONS AVEC LES TIERS

RELATIONS AVEC UN TIERS DÉCLARANT REPRÉSENTER UN CLIENT OU UNE PARTIE	629
Dispositions du Code de déontologie	629
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	629
1. Généralités	629
2. Agents d'affaires	630
3. Assureurs	631
4. Mandataires habilités à comparaître en justice	632
RELATIONS AVEC LES MÉDIAS	634
Dispositions du Code de déontologie	634
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	635
RELATIONS AVEC DES TIERS AUXQUELS L'AVOCAT FAIT APPEL	638
Dispositions du Code de déontologie	638
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	638
1. Principe.....	638
2. Conseils techniques.....	638
3. Huissiers de justice.....	638
RELATIONS AVEC DES TIERS SUSCEPTIBLES DE TÉMOIGNER	641
Dispositions du Code de déontologie	641
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	641
RELATIONS AVEC DES ADVERSAIRES EN PERSONNE	643
Dispositions du Code de déontologie	643
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	644
1. Adversaire assisté d'un conseil.....	644
2. Adversaire non assisté d'un conseil.....	645
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS JUDICIAIRES ET LEURS AUXILIAIRES	646
1. Les magistrats	646
Dispositions du Code judiciaire.....	646
Dispositions du Code de déontologie	646
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens	647
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	648
1. Contact avec un juge d'instruction	648
2. Contact avec un officier de police judiciaire	648
3. Correspondance avec un magistrat	648
4. Incidents d'audience.....	650

5. Interrogatoire d'un avocat	650
6. Jurisprudence disciplinaire	651
7. Plainte ou assignation contre un magistrat	651
8. Divers	652
2. Les mandataires de justice	652
Dispositions du Code de déontologie	652
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles	652
3. Les experts judiciaires	653
 RELATIONS AVEC LES AUTRES ORDRES ET LEURS MEMBRES	 654
1. Experts-comptables et conseils fiscaux	654
2. Huissiers de justice	654
3. Juristes d'entreprise	654
4. Notaires	655
5. Reviseurs d'entreprise	656
 RELATIONS AVEC D'AUTRES TIERS	 657
 DISPOSITIONS DISCIPLINAIRES	
Dispositions du Code judiciaire	661
Dispositions du Code de déontologie	667
Exécution des peines de suspension	667
Cellule de coordination	668
Commentaires	671
1. Principes généraux du droit disciplinaire	671
2. Règles de compétence	675
3. L'enquête et sa clôture	677
A. Caractéristiques de l'enquête	677
B. L'ouverture de l'enquête	678
C. Le rôle du bâtonnier	678
D. L'impartialité du bâtonnier	678
E. La désignation de l'enquêteur	679
F. Le rôle de l'enquêteur	679
G. L'impartialité de l'enquêteur	680
H. L'audition de l'avocat	680
I. La clôture de l'enquête	681
4. Le jugement (1 ^{er} ressort et appel)	682
A. La convocation	682
B. L'audience	682

5. Les incidents et recours	684
6. Le plaignant	686
7. Sanctions	687
8. Exécution	688

HONORARIAT

Dispositions du Code judiciaire	691
Dispositions du Code de déontologie	691

FIN DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Dispositions du Code de déontologie	695
Commentaires	695